

## Annexe III. Idées de projets des Secteurs Energie et Déchets

### A.III.1 -Idées de projet pour le secteur de l'Energie

#### A.III.1.1 -Idée de projet n°1

INTITULE DU PROJET	<b>ELECTRIFICATION RURALE PAR SYSTEMES PHOTOVOLTAÏQUES</b>
INTRODUCTION ET CONTEXTE	<p>En Côte d'Ivoire, près de 5742 localités(11 millions d'habitants) ne sont pas encore électrifiées par manque de moyens financiers. De plus, près de 60% de l'énergie de la ville d'Abidjan et environ 1/3 de l'énergie des autres villes sont d'origine thermique. La source de cette énergie est d'origine fossile qui est à la fois tarissable et émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>L' électrification rurale peut donc profiter de l'émergence de l' électricité des PV.</p> <p>La technologie de PV solaire est une technologie praticable en Côte d'Ivoire car le pays dispose d'une forte intensité lumineuse sur une période de 6 mois .Cette intensité lumineuse peut servir à la mise en œuvre et le bon fonctionnement de la technologie de PV solaire.</p> <p>De plus, le taux de couverture national en électricité est de 28,30%, avec un taux d'accès de la population à l'électricité de 70,90% ; ainsi plus de deux habitants sur trois ont accès à l'électricité et les localités non encore électrifiées abritent 29% de la population.</p>
OBJECTIF GENERAL	Ce projet vise à l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain, périurbain et rural en côte d'ivoire. (Régions des savanes, moyen Comoé, sud Comoé, sud Bandama, vallée du Bandama, worodougou, zanzan, bas sassandra, agnéby, Bafing, haut sassandra,marahoué, lagunes, montagnes, moyen Cavally)
OBJECTIF(S) SPECIFIQUE(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer le cadre de vie et de travail du personnel enseignant ,</li> <li>- Maintenir le personnel sur leur site d'affectation,</li> <li>- Améliorer les résultats scolaires des écoliers,</li> <li>- Réduire les dépenses énergétiques,</li> <li>-Réduire l'émission de CO2 liée à l'utilisation du pétrole lampant comme principale source énergétique,</li> <li>-Améliorer l'accès à l'information audio-visuelle,</li> <li>-Réduire les maladies respiratoires liées à l'emploi du pétrole lampant,</li> <li>-Réduire l'exode rural et</li> <li>- Initier des cours d'alphabétisation.</li> </ul>
RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre de vie et de travail du personnel enseignant est amélioré,</li> <li>- Le maintien du personnel sur leur site d'affectation est effectif,</li> <li>- Les résultats scolaires sont améliorés,</li> <li>- Les dépenses énergétiques sont réduites,</li> <li>- La quantité de CO2 est réduite,</li> <li>- L'accès à l'information audio-visuelle est amélioré,</li> <li>-Les maladies respiratoires liées à l'emploi du pétrole lampant sont réduites,</li> </ul>

	<p>-L'exode rural est réduit et</p> <p>-Des cours d'alphabétisation sont faits.</p>
RELATION AVEC LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS	<p>La Côte d'Ivoire a ratifié le protocole de Kyoto et la CCNUCC. Dans son plan de développement durable, le pays veut se tourner vers toutes les technologies nouvelles capables de lui permettre d'atteindre ses objectifs. Pour ce faire, il faut évoluer vers les nouvelles sources de production d'énergie telle que la technologie du PV solaire.</p>
AVANTAGES DU PROJET	<p><b>Impact sur le développement social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement induit lié à la présence de l'électricité,</li> <li>-Amélioration du confort de la population bénéficiaire ,</li> <li>-Amélioration des conditions de travail des agents de santé,</li> <li>-Eclairage des infrastructures scolaires et du logement des enseignants et</li> <li>-Accès à l'information (télévision et radio) et à la formation des adultes.</li> </ul> <p><b>Impact économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'emplois,</li> <li>-Création d'activités connexes liées à la présence d'électricité et</li> <li>-Amélioration du PIB local.</li> </ul> <p><b>Impact environnemental local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduction de l'utilisation des combustibles fossiles (bougies, pétrole lampant, etc.) et</li> <li>-La technologie n'a pas d'incidences sur l'environnement en termes de dommages de la flore et de la biodiversité ; Dans la mesure où elle n'exige aucune entrée de carburant dans la production d'électricité et ne produit aucun déchet solide, liquide ou gazeux.</li> </ul>
PRINCIPALES ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identifier les sites à électrifier en année 1</li> <li>-Elaborer le cahier des charges en année 1</li> <li>-Sensibiliser les populations cibles en année 2</li> <li>-Réaliser les études d'avant projets en année 2</li> <li>-Réaliser le projet en année 3 et 4</li> <li>-Suivre et évaluer le projet en année 5</li> </ul>
CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET	<p>Le projet est prévu pour être exécuté en 2013-2020.</p>
EXIGENCES BUDGETAIRES ET DES RESSOURCES	<p>Le budget global à mobiliser pour la réalisation du projet est d'environ 600 000 000 F CFA soit environ 914 634 Euros. Ce budget renferme l'ensemble des coûts de consultance et des études à effectuer, le coût du matériel, de l'installation et de la maintenance entre autres.</p> <p>L'Etat financera ce budget à hauteur de 20%, l'autre partie du budget sera recherché auprès des institutions de financement ou d'investissement comme la BIDC, la Banque Mondiale, la BOAD, la BAD, etc...</p> <p>Selon des enquêtes menées par l'équipe de Dr Cyriaque auprès de plusieurs ménages ruraux dont la taille se situe autour de 10 personnes par ménage. Il y a en moyenne 3 lampes tempêtes par ménage de 10 personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ces ménages consomment au minimum 6 litres de kérosène par mois soit 2 litres par mois par lampe tempête.</li> <li>-La fourniture de kits d'éclairage photovoltaïque de 20W à des ménages de même taille</li> </ul>

	<p>remplacerait 72 litres de kérosène par an.</p> <p>-72 litre de kérosène équivaut à 116,12 m3 de biogaz, ce qui produit 145,15Kwh d'électricité qui donnent 0,0125Tep par ménage de 10 personnes par an</p> <p>Le cout d'utilisation du kérosène ou pétrole lampant est de 3 600 F CFA par mois et par famille de 10 personnes, le litre étant à 600 F CFA, soit 5.49 EUROS ;</p> <p>Sur cete base le paysan choisit de préférence de garder son pétrole lampant, croyant que l'électricité en général est trop chère, d'où la nécessité de proceder à une bonne sensibilisation de la population rurale.</p> <p>Par rapport au PV solaire subventionné, en utilisant une centrale solaire financée par l'Etat, chacun consommerait 12,09 Kwh par mois, ce qui fait au total 725 F CFA, soit 1.105 EUROS (le Kwh social étant à 60 F CFA, soit 0.09 EURO).</p> <p>Dans ce cas, si une bonne explication est donnée aux ruraux qu'ils paient mois moins de 1 000 F CFA, alors ils peuvent adhérer au projet. Sinon, il continueront d'utiliser leurs lampes tempetes, meme si les ruelles des villages seules sont éclairées.</p>
MESURE ET EVALUATION	<p>Une stratégie de suivi et évaluation des activités sera mise en place par des experts du domaine et permettra de suivre la réalisation effective dans le temps et dans les normes de dépenses prévues des activités du projet.</p>
DEFIS /COMPLICATIONS POSSIBLES	<p>Le projet sera piloté par un panel d'expert qui mettra en place des stratégies basées sur les échecs de projets similaires ayant eu lieu dans d'autre pays. Sur ces expériences les complications possibles sont d'ordre financier et organisationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ressources financières difficiles à mobiliser,</li> <li>-Ressources financières obtenues insuffisantes due à la sousévaluation,</li> <li>-Projet non achevé selon le Cahier de charges,</li> <li>-Etc.</li> </ul>
RESPONSABILITE ET COORDINATION	<p>Pour la réalisation du projet les différentes institutions telles que le Ministère des Mines et l'Energie, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère chargé de l'Industrie interviendront pour délivrer les autorisatio nécessaires à la réalisation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'Agence Nationale du Développement de l'Environnement (ANDE) délivrera l'Etude d'Impact Environnemental,</li> <li>-La Mairie donnera le terrain sur lequel sera bati l'usine et</li> <li>-L'entreprise privé portant le projet est responsable de la recherche des financements et la mise en œuvre du projet.</li> </ul>